



RAPPORT ARTICLE 29
de la loi Énergie et Climat

2024

MILLEIS BANQUE PRIVEE

RAPPORT 2024 ARTICLE 29 LEC

Sommaire

Stratégie du Groupe Milleis	3
1. Objectifs du groupe Milleis	3
2. Publications du groupe Milleis	3
3. Feuille de route du Groupe.....	4
1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée	5
1.1 Politique d'investissement de Milleis Banque Privée	6
1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG.....	11
1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis.....	12
1.4 Adhésion de Milleis Banque Privée ou de ses produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label	18
2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée	20
2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.....	20
2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG.	23
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée	28
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée.....	28
3.2 Politique de rémunération.....	29
3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration.....	30
4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs	31
4.1 Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion	31
4.2 Politique de vote des sociétés de gestion.....	32
5. Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles	33
5.1 Taxonomie.....	33
5.2 Combustibles Fossiles.....	34



6. Stratégie d’alignement avec les objectifs de l’accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »	35
6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030.....	35
6.2 Méthodologie interne utilisée	36
7. Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	38
7.1 Objectif de Milleis en matière de biodiversité	38
7.2 Méthodologie interne.....	39
8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	40
8.1 Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques extra-financiers	40
8.2 Mise à jour de la cartographie des risques	41
9. Informations issues de dispositions de l’article 4 du Règlement SFDR	43
9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	43
9.2 Modalités de prise en compte des PAIs dans la politique de gestion et due diligences.....	46
9.3 Eléments méthodologique et marge d’erreur.....	46
9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d’engagement.....	46
9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Banque Privée - (rapport quantitatif).....	47
9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes	52

Stratégie du Groupe Milleis

1. Objectifs du groupe Milleis

Milleis Banque privée est une Banque Privée indépendante française. Fort de notre rapprochement avec le groupe Cholet Dupont Oudart, en février 2023, nous sommes aujourd'hui le 3e acteur français indépendant dans le domaine de la gestion de patrimoine. A ce jour le groupe Milleis représente 64 000 familles de clients, et 12,5 milliards d'euros d'actifs clients.

Conscient des enjeux climatiques, le groupe Milleis a décidé de définir une feuille de route à horizon 2030 en partant de l'année de référence 2023.



2. Publications du groupe Milleis

Les engagements des différentes entités du Groupe en matière d'investissement responsable sont également disponibles sur leurs sites internet :

- ✓ [Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://milleis.fr)
- ✓ [Notre démarche responsable \(cholet-dupont-oudart.fr\)](https://cholet-dupont-oudart.fr)



3. Feuille de route du Groupe

Feuille de route à horizon 2030	
Taxonomie et Combustibles fossiles	<ul style="list-style-type: none">✓ Exclusion des sociétés si le charbon >5% du chiffre d'affaires (CA) ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication dans le pétrole et gaz non-conventionnel > 3% du chiffre d'affaires (CA)
Stratégie climat	<ul style="list-style-type: none">✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les sables bitumineux ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans le gaz de schiste ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'arctique✓ Suivi de la température des portefeuilles entre 2,0° C et 2,5°C pour toutes les entités du Groupe.
Stratégie biodiversité	<ul style="list-style-type: none">✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'huile de palme ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les pesticides ;✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du chiffre d'affaires (CA) dans les plantes et semences génétiquement modifiés



1. La Démarche Générale de Milleis Banque Privée

La démarche générale de Milleis Banque Privée encourage un investissement plus durable à tous les niveaux de l'entreprise.

- ✓ Dans la définition de son univers d'investissement, sa politique d'exclusion et d'investissement responsable ainsi que dans la prise en compte de critères de durabilité dans la sélection des produits financiers conseillés ou intégrés à l'offre de gestion de Milleis Banque Privée (section 1.1)
- ✓ Dans sa communication aux clients pour les informer de la prise en compte des critères de durabilité dans leurs investissements (section 1.2)
- ✓ Dans la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité (section 1.3)
- ✓ Dans l'adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (section 1.4)

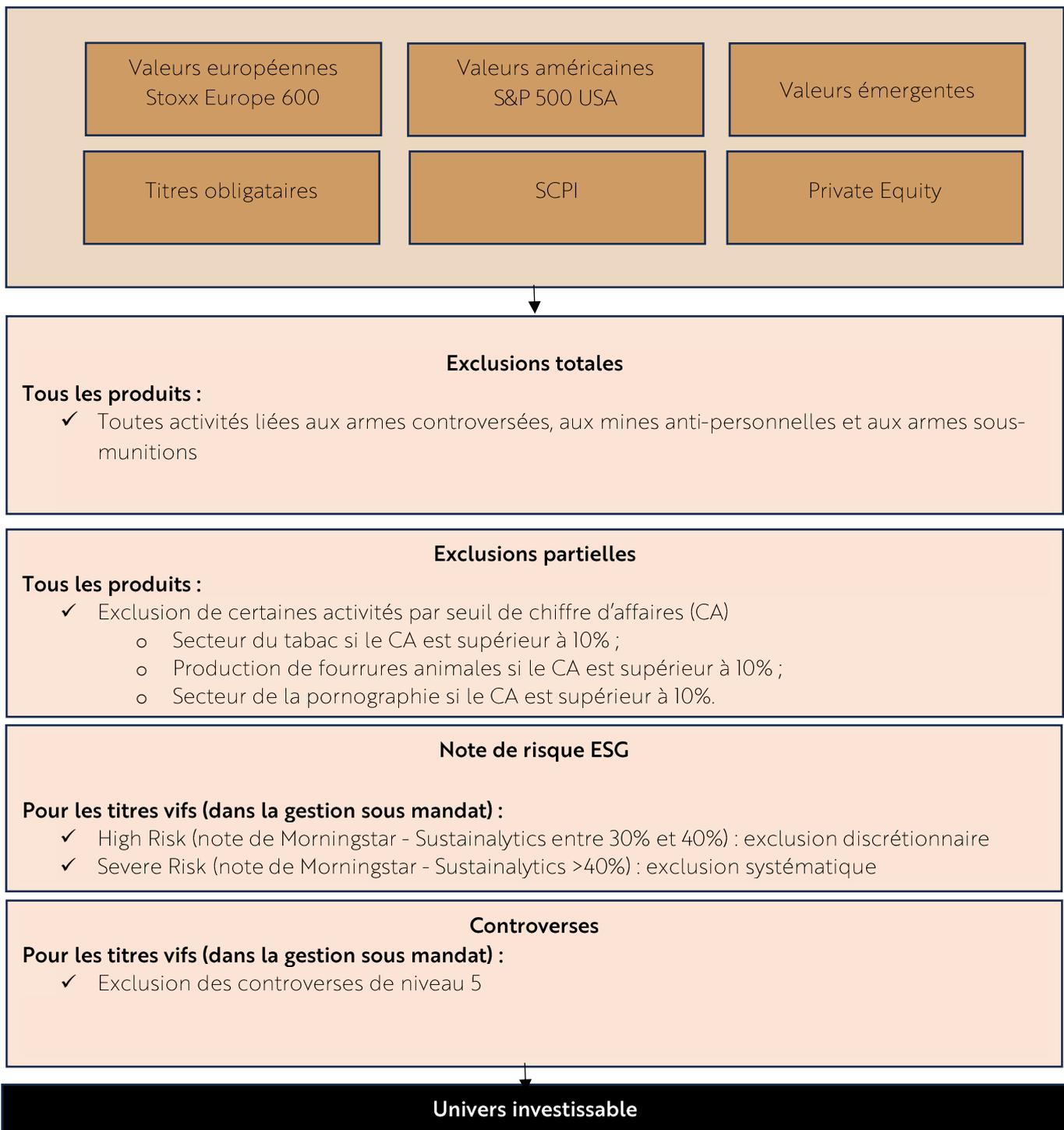




1.1 Politique d'investissement de Milleis Banque Privée

a) Politique d'exclusion et univers d'investissement durable

Au sein de Milleis, pour la Gestion sous mandat et le conseil en investissement, l'univers d'investissement prend en compte des caractéristiques ESG par le biais d'exclusion sectorielle. La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée découle de la [politique d'exclusion](#) de son actionnaire, [Anacap](#). Cette politique a été adaptée aux activités de Milleis.





b) Offres de produits et solutions durables aux clients

Milleis propose à ses clients une sélection de produits et services financiers investis sur différentes grandes classes d'actifs et sur différentes zones géographiques.

- **Développement d'une gamme de produits et solutions durables**

La volonté de Milleis est d'augmenter son offre de produits et services financiers ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Pour un couple rendement/risque équivalent, Milleis cherche à privilégier les produits financiers de sociétés de gestion ayant l'approche ESG qui lui paraît la plus aboutie.

Milleis Banque a eu l'initiative pour l'ensemble des produits et services de son univers d'investissement, de proposer une gamme de produits présentant des caractéristiques de durabilité, afin de répondre aux attentes des clients.

- ✓ **Pour la gestion sous mandat :** Les mandats prennent en compte les caractéristiques ESG (Article 8 SFDR) et pour cela se fixent des objectifs minimums d'investissement durable et de prise en compte des principales incidences négatives (PAI). Depuis fin 2023, des reportings périodiques sont communiqués aux clients sur l'évolution de la performance des indicateurs de durabilité. Ces reporting périodiques concernaient dans un premier temps les mandats responsables, puis ont été élargis, en 2024, en l'ensemble des mandats de gestion.
- ✓ **Sur les OPC :** La banque a souhaité enrichir la gamme d'OPC thématiques, en lien avec la charte RSE de Milleis. Milleis propose notamment un fonds biodiversité depuis juillet 2023 (Swiss Life Luxembourg - Eq Env & Biodiv Imp EUR R Acc). En septembre 2024, il a été décidé de référencer un fonds Transition ayant pour objectif de promouvoir 4 thématiques durables :
 - La Transition Énergétique
 - La Transition Digitale
 - La Transition Mobilité et Infrastructures
 - La Transition Santé.
- ✓ **Sur les produits structurés :** Milleis a souhaité poursuivre les efforts relatifs à l'émission de produits prenant en compte des caractéristiques ESG.
- ✓ **Pour les fonds immobiliers :** Milleis s'oriente vers des produits immobiliers qui respectent en plus des critères financiers, des critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance dans leurs politiques d'investissement



- **Prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité**

Au moment du recueil des besoins et objectifs d'investissement de ses clients, Milleis prend en compte leurs préférences en matière de durabilité:

- ✓ Le client a la possibilité de définir lui-même ses propres préférences en matière de durabilité afin de définir :
 - Le pourcentage minimal d'investissement durable (au sens du Règlement SFDR)
 - Le pourcentage minimal d'alignement au sens du Règlement Taxonomie
 - Les principales incidences négatives (ci-après « les PAI ») à intégrer selon les thématiques suivantes :
 - Emissions (ex : gaz à effet de serre ou empreinte carbone)
 - Biodiversité
 - Eau et déchets
 - Questions sociales
- ✓ Milleis a, par ailleurs, défini une approche générique pour répondre aux préférences de durabilité de ses clients. L'approche Milleis représente une allocation minimale de 5% d'investissement durable et la prise en compte du PAI sur la thématique Emissions pour un minimum de 10 % des actifs financiers composant le portefeuille.

- **Prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits par Milleis**

Milleis prend en compte un nombre d'indicateurs extra-financiers de plus en plus important dans ses analyses et sélection pour un certain nombre de produits financiers.

Gestion sous Mandat : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont pris en compte dans le choix des OPC qui intègrent les allocations des mandats de gestion. La part des OPC classés article 8 ou 9 au sens de la réglementation SFDR représentent 56% des encours globaux de la gestion sous mandat à fin 2024.

Depuis 2021, Milleis propose aux côtés de ses mandats de gestion dits « classiques », des profils de mandat dits « responsables ». Comme les mandats de gestion classiques, les mandats responsables respectent le processus d'allocation d'actifs de Milleis qui cherche à optimiser la répartition des actifs entre les actions, les obligations et les placements alternatifs et thématiques, en se diversifiant géographiquement et sectoriellement. Afin de garantir une approche ESG solide, ces mandats sont intégralement investis en OPCVM labellisés ISR ou Febelfin « *Towards Sustainability* ».

En 2023, Milleis a matérialisé la prise en compte des caractéristiques ESG pour les mandats dits « responsables » en se fixant un objectif minimum d'investissement durable de 20%, la prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat et le suivi de nombreux indicateurs extra-financiers.



Depuis 2023, Milleis prend en compte des caractéristiques ESG pour les mandats dits « responsables » en se fixant un objectif minimum d'investissement durable de 20%, la prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat et le suivi de nombreux indicateurs extra-financiers. Cette approche a été étendue à l'ensemble des mandats de gestion, y compris les mandats dits « classiques », pour lesquels un objectif minimum de 5% d'investissement durable a été fixé.

Pour effectuer ce suivi, Milleis s'est dotée d'un fournisseur de données Morningstar - Sustainalytics et d'un agrégateur de données Quantilia afin de suivre pour l'ensemble de ces mandats de gestion quelques grands indicateurs ESG :

- ✓ Le pourcentage d'investissement durable de chaque profil de gestion.
- ✓ Le pourcentage d'alignement à la taxonomie.
- ✓ La prise en compte des PAI avec le suivi de grands indicateurs comme les émissions carbone, la part des investissements dans les entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles, la part des investissements dans des entreprises avec des activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité ou encore le ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration.
- ✓ Les notes de risques ESG moyennes de chacun de ses portefeuilles.

En 2024, Milleis s'est fixée aussi pour ces mandats dits « classiques » un objectif minimum d'investissement durable et la prise en compte de l'ensemble des PAI à hauteur de 50% des encours du mandat.

OPCVM : Depuis 2021, Milleis a privilégié l'intégration d'OPC labellisés ISR ou Febelfin « Towards Sustainability »¹ et d'OPC classés Article 8 ou 9 au sens de la réglementation SFDR. Ces OPC prennent en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales en se fixant le cas échéant un pourcentage minimum d'investissement durable et la prise en compte de PAI. En effet, pour la sélection de fonds à destination d'une clientèle souhaitant réaliser des investissements dans des produits ou services financiers qui prennent en compte, en plus des critères financiers, des critères ESG, les fonds disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability » et les fonds article 8 et 9 sont analysés et sélectionnés. Dans tous les cas, à critères quantitatifs et qualitatifs équivalents, les fonds ayant un label ISR et/ou Febelfin « Towards Sustainability » ou les fonds article 8 ou 9 qui se fixent un pourcentage minimum d'investissement durable seront privilégiés afin d'intégrer l'univers Milleis. [Liste des fonds labellisés - Label ISR \(lelabelisr.fr\)](https://lelabelisr.fr).

¹ Le label "Towards Sustainability" a été créé en 2019 par Febelfin, la Fédération belge du secteur financier. Le label combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG (environnementale, sociale et gouvernance) sur l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles.



Avec ces labels et les nouvelles réglementations SFDR, l'objectif de Milleis est de s'assurer que les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion. Milleis regarde principalement :

- ✓ L'analyse des entreprises sur des critères ESG
- ✓ La prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille
- ✓ La politique d'investissement ESG
- ✓ La politique d'engagement (dialogue et vote) ESG
- ✓ Le suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs
- ✓ La transparence de l'OPC

Nous avons intégré un fonds « Transition » depuis le mois de septembre 2024. Le fonds a pour objectif de promouvoir 4 thématiques durables.

Fonds Immobiliers : En 2024, Milleis Banque a intégré dans son univers deux nouvelles SCPI² article 8 au sens SFDR et détentrice du label ISR pour compléter son univers de SCPI. Ainsi fin 2024, 17 SCPI détenues chez Milleis Banque ou Mileis Vie sont classées article 8/9 au sens de la réglementation SFDR et 8 ont le label ISR immobilier.

Capital Investissement : Sur les 3 FCPR commercialisés en 2024, 2 FCPR³ sont classifiés Article 8 et intègre le développement durable au cœur de son activité avec une stratégie ESG volontariste. Le FCPR Eurazeo a ainsi pris deux engagements phares :

- Atteindre la neutralité nette carbone au plus tard en 2040
- Favoriser une économie plus inclusive tout en progressant sur toutes les dimensions ESG, telles que définies par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Produits Structurés (EMTN)⁴ : Milleis sélectionne des produits structurés qui seront ensuite commercialisés aux clients

Après analyse de la qualité de l'émetteur, la construction porte principalement sur la formule de gain à échéance du produit (ou en cas de remboursement anticipé) et sur les sous-jacents servant de base à la formule de gain espéré.

L'inclusion des critères ESG peut être réalisée sur les composants suivants de façon alternative ou cumulative :

- L'utilisation du financement par l'émetteur dans des projets à impact : le produit de ces émissions doit être utilisé pour (re)financer partiellement ou totalement

² LF Avenir Santé et Activimmo

³ FCPR Eurazeo EPVE3, Convert plus

⁴ Milleis Exigence Transition, Milleis Audace Mars 2023, Milleis Audace Climat, Milleis Conviction Juillet 2031



des projets visant une économie moins carbonée (exemple : green bond) ou à but social (social bond). Ces émissions doivent être alignées aux standards de marché (ICMA⁵, ou CBI⁶).

- Le sous-jacent de l'EMTN peut intégrer dans sa construction un ensemble de filtres ESG visant à sélectionner, dans l'univers d'investissement prédéfini, les entreprises les plus performantes en termes d'ESG (quantifiés par des sociétés comme Moody's) ou à exclure les entreprises ne respectant pas certains critères (Principes du Pacte Mondial des Nations Unies...).

En 2024, 23% des offres au public d'EMTNs intégraient des sous-jacent ESG. Il peut s'agir de sous-jacent *Paris Aligned Benchmark* (ci-après, « PAB ») qui doivent prendre en compte un certain nombre de critères plus exigeants comme l'exclusion des entreprises impliquées dans les armes controversées ou violant le Pacte mondial de l'ONU, la production de tabac, le charbon, le pétrole, le gaz naturel et la production d'énergie à haute intensité.

Il peut s'agir aussi de sous-jacents dont les émetteurs ont la meilleure notation « Climat » tel que défini par Carbone 4, expert et référent dans la stratégie de réduction de l'empreinte carbone. Les émetteurs de ces sous-jacents sont engagés dans la réduction des émissions carbone soit à travers la baisse de l'intensité carbone de leur mix énergétique, la diminution de l'intensité carbone de leurs procédés industriels ou par le développement de solutions innovantes réduisant l'empreinte carbone de leurs produits ou services.

1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG

a) L'information à destination des clients :

- **Dans le cadre du questionnaire de connaissance clients**

Milleis Banque Privée a intégré dans son processus de conseil en investissement et préalablement à la proposition d'un mandat de gestion des questions pour évaluer et recueillir les préférences du client en matière de durabilité.

Durant son échange avec le client, le banquier privé lui remet un document explicatif qui présente :

- ✓ Les notions clés liées à l'investissement durable, les principales incidences négatives et la taxonomie.
- ✓ L'offre standard ESG proposée par Milleis

⁵ ICMA : International Capital Market Association

⁶ CBI : Climate Bonds Initiative



- **Dans le cadre du mandat responsable de notre offre de gestion sous mandat :**

Dans le cadre de la réglementation SFDR, les clients sont informés des modalités de prise en compte des critères ESG par l'intermédiaire :

- ✓ D'un document précontractuel qui leur est remis avec les conditions générales et particulières de vente.
- ✓ D'un rapport périodique annuel rattaché au rapport de gestion annuel

Ces documents décrivent la stratégie du mandat responsable, les engagements pris par Milleis en termes de durabilité et les évolutions des indicateurs extra-financiers suivis.

b) L'information disponible sur notre site internet

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Milleis Banque Privée sont disponibles au public via une publication sur le site internet de Milleis et mis à jour chaque année : [Informations en matière de durabilité \(milleis.fr\)](https://www.milleis.fr/informations-en-matiere-de-durabilite)

- ✓ Rapport article 29 LEC
- ✓ Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF)
- ✓ Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 4 SFDR)
- ✓ Prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAIs) (Article 3 SFDR)
- ✓ Intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération (Article 5 SFDR)

1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Milleis

La Banque Privée Milleis référence des produits « Article 8 » et « Article 9 » SFDR dans l'univers de la gestion sous mandat et dans l'univers du conseil en investissement.

a) Les produits référencés dans l'univers de la gestion sous mandat

- **Le mandat responsable « Article 8 » de Milleis Banque Privée**

Les encours globaux de la gestion sous mandat sont de **683 333 656 €**. Le Mandat Responsable représente **1,72%** de ces encours.

Enveloppe d'investissement	Style de gestion	Devise	Dénomination du profil	Encours
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 1	689 883,13€



Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 3	4 693 800,75€
Compte-Titres	Responsable	Euro	Profil 5	559 807,68€
PEA	Responsable	Euro	Profil PEA	5 784 429,29€
				11 727 920,85€

- **Les OPCVM « Article 8 » SFDR référencés dans l'univers de la gestion sous mandat**

Les encours globaux de la gestion sous mandat (conservation de titres et espèces) sont de **683 333 656,00€**. La part des OPCVM classés article 8 représente **364 176 365€** donc **53,29%** de ces encours.

ISIN	Libellé	SFDR	Poids dans le portefeuille	Montant en euros
FR0010636498	CD DEFENSIF I 5D	Article 8	5,69%	28844349,32
LU0968473941	BLUEB INV GR BD SC	Article 8	4,91%	24920077,6
LU1800556570	M.M.CAP.EUR.I 3DEC	Article 8	3,66%	18566395,33
FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	Article 8	3,64%	18445517,66
IE00BMVX2492	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	3,45%	17515460,67
LU1731866494	GS EM C EQ IC	Article 8	3,39%	17209438,16
LU0992624949	CARMI SECUR. FW 3D	Article 8	2,81%	14250655,33
LU2099034311	BGF EU HY BD Z2C	Article 8	2,63%	13350336,55
LU1670632170	M A.G.E.C.H ACC 3D	Article 8	2,62%	13292694,84
LU1685737402	ROB.GLO.CRE.FH EUR	Article 8	2,61%	13258498,79
LU1273028123	GS EURO.EQ.INC.R3D	Article 8	2,57%	13021183,84
FR0010828913	LAZ.AL.EUR.SRI I3D	Article 8	2,48%	12560012,13
FR0010913624	COMG.REN.EUR.SI 4D	Article 8	2,38%	12072769,86
LU0294032106	JPMIF US SE CCEH3D	Article 8	2,24%	11369286,26
LU1331973468	ELEVA AB.R.CL.R 2D	Article 8	2,17%	11031531,01
LU0095623541	JPMIF G.M.O.F.CC3D	Article 8	1,85%	9369208,89
LU0940007189	ROB.QI EM.M.A.E.E	Article 8	1,74%	8834480,68
LU0830625769	GS EQ.P.R ACC 3DEC	Article 8	1,67%	8474285,54
FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	Article 8	1,49%	7576400,56
LU0406674407	JPM GLOB.ACC.C 3DC	Article 8	1,43%	7276959,15
FR0013384617	CM-AM CON.EUR.IC3D	Article 8	1,32%	6711716,12
LU1694790384	DNCA IN.F.INF.N 4D	Article 8	1,31%	6624461,56
LU0672672143	JPMIF US S.EQ.CC3D	Article 8	1,28%	6477052,93



LU0346389348	F.F.G.Y ACC EUR 2D	Article 8	1,25%	6360016,6
LU0827889485	BGF HEAL.D2 EURC2D	Article 8	1,23%	6260259,54
LU0841604316	NORDEA 1 ESEF 3DEC	Article 8	1,20%	6092272,44
IE00BYP5TS89	LAZ.EUR.AL.T.EURC3D	Article 8	1,20%	6062629,23
LU0302447452	SISF GL.CL.C C2DEC	Article 8	1,10%	5570172,06
FR0010247072	OF.IN.IS.AC.J.XL4D	Article 8	1,07%	5439177,31
LU2661969621	T.R.US.S.C.EQ.QC2D	Article 8	0,75%	3791403,59
LU1664635726	VONTOBEL US EQ IC	Article 8	0,61%	3086181,34
LU0011815304	JPMLF USD SMM V AC	Article 8	0,30%	1540456,48
LU2109787635	AM.I.M.EMU SRI PAB	Article 8	0,28%	1423844,72
LU1602144575	AM.MS.E.E.L.S.DR C	Article 8	0,25%	1250207,7
LU0087133087	JPM US SEL.EQ.C 3D	Article 8	0,20%	1006461,54
LU0968474162	BLUEB INV GR BD S	Article 8	0,19%	943115,98
LU0992625243	CARMI SECURITE FW	Article 8	0,17%	875965,01
LU1583998817	G SACHS EU C EQ RC	Article 8	0,15%	755646,01
FR0013289022	LA FR.TRES.IS.TC5D	Article 8	0,15%	739833,68
LU1673811466	GSF III EU EQ I RC	Article 8	0,12%	606641,17
IE00BMVX2724	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	0,12%	605559,79
IE00BYP5WD40	LAZ EU ALT USD-C-A	Article 8	0,11%	559412,27
LU0830625504	GS POR.R ACC CL.3D	Article 8	0,10%	519627,31
LU1303369653	JPMF GL GOV BD CHC	Article 8	0,10%	513489,52
LU2037748774	AM.INX EUR.ETF.DRC	Article 8	0,10%	503163,66
LU1670632501	M A.G USD C ACC 3D	Article 8	0,10%	497151,04
IE000KXCEXR3	AMUNDI SP 500 ESG	Article 8	0,09%	480426,44
FR0010505453	OUD.OPP.FR.ISR I5D	Article 8	0,09%	476336,41
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.I5D	Article 8	0,09%	447161,44
LU1629880268	R CAP GL CRED FHC	Article 8	0,09%	445840,27
LU0278092605	VONTOBEL US EQ.IC	Article 8	0,09%	436911,33
FR0013185055	OD.MET.EUR.SRI E5D	Article 8	0,08%	416533,95
LU2414815147	BGF EU HY BD Z2HC	Article 8	0,08%	399353,39
FR0013294287	DNCA OPP.Z.E.N 4D	Article 8	0,07%	360435,31
LU1378862947	JPM G.M.C USD HC3D	Article 8	0,06%	319194,75
IE00BYX8XC17	ISHARES MSCI JAP	Article 8	0,06%	311389,53
LU1731833213	FID EU DYN GR YHC	Article 8	0,06%	302399,67
LU2080995587	SISF S.EUR CR.C 2D	Article 8	0,06%	281081,24
FR0000447039	AXA PEA REG.C 4DEC	Article 8	0,05%	268394,42
LU1437018168	AM.INX EUR.C.SRI	Article 8	0,05%	248914,66
LU2360509710	MG SUS.T.INV WC 3D	Article 8	0,05%	242447,14



FR0013429446	LAZ.C.G.IC H USD3D	Article 8	0,05%	229368,17
LU0929966207	T.R.US S.C.EQ.QC2D	Article 8	0,04%	217622,76
FR0010149120	CARMI SECUR. A 3D	Article 8	0,04%	185661,34
FR0013333507	AMPLEG.PR.FC SI.4D	Article 8	0,04%	182673,84
LU0841605040	NI EM STAR EQ BCC	Article 8	0,03%	174771,41
LU0248183658	SISF ASIA.OPP.CC2D	Article 8	0,03%	171780,44
LU0858455784	R.Q.EM.M.AC.EQ.I4D	Article 8	0,03%	167892,88
LU1560650563	FID.FDS G.T.F.U.2D	Article 8	0,03%	160080,94
LU1681046931	AIS-A,CAC 40 ESG C	Article 8	0,03%	159659,64
IE00BN7J6803	FT CL.US EQ.SU.X3D	Article 8	0,03%	151479,23
LU0841634909	NOR.AM.ST.EQ.HBC3D	Article 8	0,03%	146436,64
LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	Article 8	0,03%	140718,9
LU0940006702	ROB.SU.EUR.ST.FC4D	Article 8	0,03%	132409,32
LU1910163606	SISF GL SUS C B CC	Article 8	0,02%	103996,83
IE00063UI9P9	COR BUT EUR-INSTL-	Article 8	0,02%	84727,57
IE00BMVX2D86	CORU EUR-INTL-B-	Article 8	0,02%	83472,23
LU1279334053	PIC.ROB.I EUR C.5D	Article 8	0,01%	63642,51
IE00BKP37J12	FT CL.US EQ.SU.X3D	Article 8	0,01%	56025,61
FR0013412269	AM.P.US T.ESG ACC	Article 8	0,01%	36637,83
FR0013384963	CM-AM CONV.EU.RC6D	Article 8	0,01%	35025,73

ISIN	Libellé		Poids dans le portefeuille	Montant en euros
FR0010636498	CD DEFENSIF I 5D	Article 8	4,81%	30121662,16
FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	Article 8	4,49%	28153011,440
FR0010828913	LAZ.AL.EUR.SRI I3D	Article 8	3,43%	21486065,630
LU0968473941	BLUEB INV GR BD SC	Article 8	2,87%	17976328,650
LU1731866494	GS EM C EQ IC	Article 8	2,48%	15555059,290
IE00BMVX2492	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	2,44%	15279371,72
LU0992624949	CARMI SECUR. FW 3D	Article 8	2,41%	15063848,140
IE00BYP5TS89	LAZ.EUR.ALT.EURC3D	Article 8	2,21%	13866603,91
LU1273028123	GS EURO.EQ.INC.R3D	Article 8	2,02%	12646716,400
LU1685737402	ROB.GLO.CRE.FH EUR	Article 8	2,00%	12545145,070
LU0841604316	NORDEA I ESEF 3DEC	Article 8	1,99%	12451372,070
LU0294032106	JPMIF US SE CCEH3D	Article 8	1,57%	9853507,400
FR0010913624	COMG.REN.EUR.SI 4D	Article 8	1,44%	8992235,320
LU1331973468	ELEVA AB.R.CL.R 2D	Article 8	1,40%	8784527,45
LU0406674407	JPM GLOB.ACC.C 3DC	Article 8	1,11%	6944933,850
FR0013384989	CM-AM CONV.EU.IC3D	Article 8	1,11%	6931641,410



FR0013384617	CM-AM CO.E.IC 3DEC	Article 8	1,00%	6244624,290
LU0827889485	BGF HEAL.D2 EURC2D	Article 8	0,94%	5912797,840
LU0672672143	JPMIF US S.EQ.CC3D	Article 8	0,93%	5811367,030
LU0180781394	SISF GL.INF.C 2DEC	Article 8	0,90%	5650862,620
IE00BN7J6803	FT CL.US EQ.SU.X3D	Article 8	0,87%	5458240,210
FR0010659797	MANDAR.OPPORT.I 4D	Article 8	0,82%	5161283,520
LU0302447452	SISF GL.CL.C C2DEC	Article 8	0,82%	5111385,240
FR0010247072	OF.IN.IS.AC.J.XL4D	Article 8	0,79%	4955118,770
LU0830625769	GS EQ.P.R ACC 3DEC	Article 8	0,59%	3675574,980
LU1664635726	VONTOBEL US EQ IC	Article 8	0,43%	2681466,400
LU0346389348	F.F.G.Y ACC EUR 2D	Article 8	0,28%	1765365,900
LU2109787635	AM.I.M.EMU SRI PAB	Article 8	0,24%	1479221,52
LU1602144575	AM.MS.E.E.L.S.DR C	Article 8	0,22%	1406447,7
LU0103813043	JPMLF USD SMM V BC	Article 8	0,21%	1296874,800
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	Article 8	0,15%	938070,710
LU0087133087	JPM US SEL.EQ.C 3D	Article 8	0,14%	874744,740
LU0992625243	CARMI SECURITE FW	Article 8	0,11%	718253,820
LU1583998817	G SACHS EU C EQ RC	Article 8	0,11%	668911,380
IE00BYP5WD40	LAZ EU ALT USD-C-A	Article 8	0,10%	600642,490
LU0968474162	BLUEB INV GR BD S	Article 8	0,09%	576293,510
FR0010505453	OUD.OPP.FR.ISR I5D	Article 8	0,09%	560500,47
LU2037748774	AM.INX EUR.ETF.DRC	Article 8	0,08%	503997,11
IE00BMVX2724	COR.B.CR.OP.I.B 4D	Article 8	0,08%	491428,230
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.I5D	Article 8	0,07%	468429,520
FR0013185055	OD.MET.EUR.SRI E5D	Article 8	0,07%	462341,720
LU0830625504	GS POR.R ACC CL.3D	Article 8	0,07%	443799,840
IE000KXCXR3	AMUNDI SP 500 ESG	Article 8	0,07%	410376,62
LU0278092605	VONTOBEL US EQ.IC	Article 8	0,06%	370048,410
IE00BYX8XC17	ISHARES MSCI JAP	Article 8	0,04%	272658,84
LU1731833213	FID EU DYN GR YHC	Article 8	0,04%	271103,170
IE00BH4G7D40	ISHS USD CORP EUR	Article 8	0,04%	257422,3
LU1437018168	AM.INX EUR.C.SRI	Article 8	0,04%	254150,73
LU1303369653	JPMF GL GOV BD CHC	Article 8	0,04%	238724,120
IE00BKP37J12	FT CL.US EQ.SU.X3D	Article 8	0,03%	203306,850
FR0013333507	AMPLEG.PR.FC SI.4D	Article 8	0,03%	200207,490
FR0013429446	LAZ.C.G.IC H USD3D	Article 8	0,03%	193287,450
LU0329593007	BGF HEAL.D2 USDC2D	Article 8	0,03%	190346,150
LU0841634909	NOR.AM.ST.EQ.HBC3D	Article 8	0,03%	189742,440
LU0188096720	SCHR.GL.REAL RET.C	Article 8	0,03%	166556,810
LU0248183658	SISF ASIA.OPP.CC2D	Article 8	0,02%	146488,320
LU0940006702	ROB.SU.EUR.ST.FC4D	Article 8	0,02%	143440,040



LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	Article 8	0,02%	124553,620
LU1910163606	SISF GL SUS C B CC	Article 8	0,02%	100680,260
LU1484763815	BL AM.S.M.CAPS B3D	Article 8	0,01%	58617,800
LU1560650563	FID.FDS G.T.F.U.2D	Article 8	0,00%	25635,630
LU0106235459	SISF EUR.EQ.C 2DEC	Article 8	0,00%	21926,240
LU0106259988	SISF ASIA.OP.CUC2D	Article 8	0,00%	12053,390

- **Les OPCVM « Article 9 » SFDR référencées dans l'univers de la gestion sous mandat**

Les encours globaux de la gestion sous mandat (conservation de titres et espèces) sont de **683 333 656 €**. La part des OPCVM classés article 9 représente **20 647 744 €** donc **3,02%** de ces encours.

ISIN	Libellé	SFDR	Poids dans le portefeuille	Montant en euros
LU0914732325	MIR.FD N EUR C 4D	Article 9	1,70%	8600437,99
FR0013079753	B.B.MOD.SRI IPC 4D	Article 9	1,17%	5933281,63
LU2146191569	ROB.SUST.WATER F4D	Article 9	1,02%	5194320,24
IE00BD0DT578	BL.IS.GR.B.IND.D2D	Article 9	0,05%	266036,94
LU2016899705	CAND.BD EM.M.R 3D	Article 9	0,04%	212441,39
LU1644441476	CAN.B.G.H.Y.I C3D	Article 9	0,04%	205732,15
LU2146192534	ROB.SUST.WAT.I USD	Article 9	0,03%	133115,6
LU0992626480	CARMI EMERG. F 3D	Article 9	0,02%	102378,3

b) Les produits référencés dans l'univers Conseil de Milleis Banque Privée

- **Les SCPI « Article 8 » SFDR référencées dans l'univers Conseil**

Dénomination	Encours
PIERVAL SANTE	31 557 470 €
IMMORENTE	6 597 311 €
LF AVENIR SANTE	1 735 200 €



ACTIVIMMO	1 595 150 €
	41 485 131 €

- Les SCPI « Article 9 » référencées dans l'univers Conseil

Dénomination	Encours
PF GRAND PARIS ⁷	9 258 463 €

- Le FCPR « Article 8 » référencé dans l'univers Conseil de Milleis Banque Privée

Dénomination	Encours
EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3	8 791 211 €

1.4 Adhésion de Milleis Banque Privée ou de ses produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label

a) Charte RSE de Milleis

Milleis Banque Privée n'adhère pas à des chartes ou initiatives de place.

Toutefois, la banque a rédigé sa propre [charte RSE](#) en définissant 4 piliers clés et 18 engagements :

- ✓ S'engager pour une finance durable et responsable
- ✓ S'engager pour le développement de nos collaborateurs
- ✓ S'engager pour la réalisation de pratiques éthiques dans les affaires
- ✓ S'engager pour le respect de l'environnement et de la biodiversité

⁷ Sorti en octobre 2024



En complément, Milleis a été récompensée à plusieurs reprises à travers notamment ECOVADIS et Speak & Act

Depuis cinq ans, et en coordination avec notre actionnaire, nous avons engagé une démarche annuelle de notation pour nos performances environnementales, sociales et éthiques (ESG) avec la société EcoVadis, acteur reconnu de notation.

En 2024, pour la quatrième année consécutive, Milleis reçoit la médaille d'or EcoVadis et se place dans le 96e percentile avec un score de 74/100. Milleis est également labélisée « Best Workplace Experience et Best Candidate Experience » par Speak & Act.

b) Labels des produits de Milleis Banque Privée

Comme indiqué au 1.1 du présent rapport, Milleis Banque Privée cherche à sélectionner des OPC disposant du label ISR ou du label Febelfin « Towards Sustainability » pour son univers d'investissement éligible à la Gestion sous Mandat.

Au 31 décembre 2024, les investissements de la Gestion sous Mandat en OPC labélisés étaient les suivants :

ISIN	Libellé	Poids dans le portefeuille	Montant en euros	Label
FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	3,64%	18445517,66	ISR
FR0010828913	LAZ.AL.EUR.SRI I3D	2,48%	12560012,13	ISR
LU0914732325	MIR.FD N EUR C 4D	1,70%	8600437,99	ISR &FEBELFIN
LU0841604316	NORDEA I ESEF 3DEC	1,20%	6092272,44	ISR &FEBELFIN
FR0013079753	B.B.MOD.SRI IPC 4D	1,17%	5933281,63	ISR &FEBELFIN
LU0302447452	SISF GL.CL.C C2DEC	1,10%	5570172,06	ISR& FEBELFIN
FR0010247072	OF.IN.IS.AC.J.XL4D	1,07%	5439177,31	ISR
LU2146191569	ROB.SUST.WATER F4D	1,02%	5194320,24	FEBELFIN
FR0013289022	LA FR.TRES.IS.TC5D	0,15%	739833,68	ISR
FR0010971705	SYCOM.SEL.RESP.I5D	0,09%	447161,44	ISR& FEBELFIN
FR0013294287	DNCA OPP.Z.E.N 4D	0,07%	360435,31	ISR
LU2080995587	SISF S.EUR CR.C 2D	0,06%	281081,24	ISR &FEBELFIN



LU1644441476	CAN.B.G.H.Y.I C3D	0,04%	205732,15	ISR & FEBELFIN
FR0013333507	AMPLEG.PR.FC SI.4D	0,04%	182673,84	ISR
LU0841605040	NI EM STAR EQ BCC	0,03%	174771,41	ISR&FEBELFIN
IE00BN7J6803	FT CL.US EQ.SU.X3D	0,03%	151479,23	FEBELFIN
LU0841634909	NOR.AM.ST.EQ.HBC3D	0,03%	146436,64	ISR & FEBELFIN
LU0302446132	SISF GL.CC EQ.C 2D	0,03%	140718,9	ISR&FEBELFIN
LU2146192534	ROB.SUST.WAT.I USD	0,03%	133115,6	FEBELFIN
LU0940006702	ROB.SU.EUR.ST.FC4D	0,03%	132409,32	FEBELFIN
LU1910163606	SISF GL SUS C B CC	0,02%	103996,83	FEBELFIN
LU0992626480	CARMI EMERG. F 3D	0,02%	102378,3	ISR & FEBELFIN
LU1279334053	PIC.ROB.I EUR C.5D	0,01%	63642,51	FEBELFIN
IE00BKP37J12	FT CL.US EQ.SU.X3D	0,01%	56025,61	FEBELFIN

2. Les moyens déployés par Milleis Banque Privée

2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2023, Milleis Banque Privée a accéléré sa démarche pour mieux intégrer les critères ESG dans sa stratégie (sélection des produits, présentation de son offre, sensibilisation et formation du réseau et des équipes dirigeantes etc.).

Un projet a donc été entrepris sur l'année 2023 avec l'appui d'un cabinet de conseil spécialisé.

a) Moyens humains dédiés à l'ESG

Milleis ne dispose pas de ressource dédiée à 100% aux sujets ESG.

Toutefois, dans le cadre du projet CSRD réalisé en 2024, Milleis Banque Privée a mis en place un dispositif particulier en sélectionnant un cabinet de conseil externe et en dégageant des ressources internes pour réaliser le projet.

Ressources	ETP
Externes	1
Internes	1



Le projet a également bénéficié d'un sponsorship auprès de la Secrétaire Générale, membre du COMEX au sein du Groupe Milleis.

✓ **Les équipes Produits et Solutions :**

Les chefs de produit et les gérants de l'équipe Produits et Solutions intègrent ces critères dans leur gouvernance et procédure de sélection. En complément, la prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement du groupe Milleis. Ce degré de prise en compte n'est pas le même selon la nature du produit ou du service proposé. Les gérants et équipes produits et solutions sont en contact avec les sociétés de gestion et la partie extra-financière fait partie intégrante de leur quotidien et de leur gestion.

✓ **Les Ambassadeurs RSE :**

Milleis Banque Privée a mis en place début 2023, un comité projet RSE qui se réunit de manière bi-mensuelle pour piloter la politique et les actions de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux et sociaux. Ce comité est composé d'Ambassadeurs RSE représentant différents métiers de la banque. Il a pour vocation de proposer des événements internes de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux RSE – à travers la diffusion de webinaires, de quiz sur le climat, la réalisation de fresques du climat, des actions de solidarité sur temps de travail etc.

Liste des Directions et des personnes impliquées dans le projet RSE :

Rôle	Direction	Fonction	Nombre de personnes impliquées
Sponsor	Secrétariat Général	Secrétaire Générale	1
Chef de projet	Direction de la Stratégie	Responsable de projets stratégiques	2
Ambassadeur	Direction des Ressources Humaines	Directrice des Ressources Humaines	1
Ambassadeur	Direction des Achats	Directrice des Achats	1
Ambassadeur	Direction Crédit et Successions	Directrice Crédit et Successions	1
Ambassadeur	Direction de la Communication	Responsable communication interne	2



Ambassadeur		Chef de projet Événementiel	
Ambassadeur	Direction des Services et Moyens Généraux	Responsable hygiène sécurité et environnement	1
Ambassadeur	Direction du contrôle permanent	Contrôleur permanent	1
Ambassadeur	Direction Commerciale	Accompagnateur réseau – Direction commerciale	1
Ambassadeur et appui organisationnel		Assistante de Direction commerciale	1
Ambassadeur		Banquier privé	1
Ambassadeur	Direction des systèmes d'information	Responsable de Pôle fonctionnel IT	1
Ambassadeur	Direction des risques	Responsables risques financiers	1
Ambassadeur	Direction du service client	Responsable Service client	1

b) Ressources financières dédiées à l'ESG

Un budget d'environ **317 384,99€ HT** (OPEX et CAPEX / coûts externes) a été consacré en 2024 à la finance durable pour les trois entités du groupe Milleis (Milleis Banque, Milleis Vie et Cholet Dupont)

Budgets	OPEX (HT)	CAPEX (HT)	Total
Quantilia	37 250,00 €	3 850,00 €	41 100,00 €
Morningstar	188 784,99 €	0,00 €	188 784,99 €
Mazars	87 500€	0,00 €	87 500€
Total	313 534,99 €	3 850,00 €	317 384,99 €



c) Outils dédiés à l'ESG :

Outils	Usage
Sustainalytics	Récupération de data points utiles pour la stratégie climat / biodiversité / exclusions sectorielles
Morningstar	Récupération des fichiers EET et des globes Morningstar (de 1 à 5)
MFEX	Récupération des fichiers EET pour les fonds, permettant l'alimenter le system core banking de Milleis
Quantalys	Récupération des label ISR, des annexes SFDR des fonds et de l'évaluation globale du fonds

2.2 Actions menées pour renforcer ses capacités de prise en compte des critères ESG

Dans un contexte sectoriel marqué par une forte évolution du cadre réglementaire, il convient de se prémunir contre le risque d'une inadéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers. Milleis accompagne chaque collaborateur à l'adaptation de ses compétences au poste de travail et leur permet d'en développer de nouvelles.

Par ailleurs, des formations ou actions de sensibilisation ont été réalisées tout au long de l'année 2024 pour monter en compétences les collaborateurs sur les sujets de développement durable.

- ✓ **Action de certification AMF Finance Durable proposée à des responsables de service ou produits**

Nom de la formation	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaborateurs formés	Nombre de collaborateurs concernés par la formation	Taux de validation
Certification AMF Finance Durable (First Finance)	120 h	6 collaborateurs certifiés	6 candidats en libre	100 %



✓ **Actions de formation des Banquiers privés et des collaborateurs du siège**

Nom de la formation (e-learning)	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaborateurs formés	Nombre de collaborateurs concernés par la formation	Taux de participation/ validation
Produits Structurés comprenant une partie « Emtn et Finance Durable »	193 h	193	194	100 %
Code de conduite anti-corruption : Une politique RSE complète inclut souvent un volet anticorruption, notamment en raison des exigences de la loi Sapin II. Ce lien est officiellement reconnu par des instances comme le ministère de l'Économie et des Finances, qui intègre l'anticorruption dans sa définition de la RSE.	313 h	626	626	100 %
Sapin 2	552 h	641	642	99,85 %
LCBFT : La RSE et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont des points de convergence et	859 h	689	691	99,71 %



suivent la même logique de maîtrise des risques : une stratégie (l'éthique des affaires, l'intégrité...) se décline en objectifs (la transparence...) et en actions opérationnelles (collecter et gérer les bonnes données...).				
RGPD : En intégrant la protection des droits individuels en matière de données personnelles (RGPD) dans la RSE, l'entreprise valorise la durabilité et l'éthique, mais aussi la confidentialité et la sécurité des données de ses parties prenantes. Cela renforce la confiance et l'engagement des clients et des partenaires.	640 h	640	640	100 %

✓ **Actions de sensibilisation Leadership féminin proposées à 8 Talents Milleis :**

Nom de la formation	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaboratrices formées	Nombre de collaboratrices concernés par la formation	Taux de participation
Leadership féminin	64 h	8	8	100 %



✓ **Actions de formation proposées aux experts du siège**

Nom de la formation	Volume d'heures de formation	Nombre de Collaborateurs formés	Nombre de collaborateurs concernés par la formation	Taux de participation/ validation
Politique d'octroi de crédit et critères ESG (OCBF)	8 h	1	1	100 %
DORA : quelles exigences, quels impacts et comment vous y préparer	7 h	1	1	100 %
Webinaire DORA : Rappel des exigences et des points de vigilance	3 h	2	2	100 %
Animation professionnelle de l'atelier Fresque du Climat	30 h	3	3	100 %

✓ **Actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable proposées à tous les collaborateurs :**

Libellé de l'action	Objectif	Durée	Nombre de sessions
Fresques du climat pour les collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre professionnel et personnel	3,5 heures	6



Fresque du climat pour les enfants des collaborateurs	Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre personnel	2 heures	1
Webinaires	Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (quiz du climat, alimentation durable) et sociaux (handicap, feedback)	1 heure / webinaire	7

✓ **Autres initiatives du groupe :**

- Fresque en région (Biarritz) : 7 collaborateurs formés
- Fresque de l'eau : 8 collaborateurs
- Webinaire sur la préservation de l'eau : 50 participants
- Formation devenir Animateur Fresque du climat : 3 participants
- Signature de la charte des achats responsable



3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de Milleis Banque Privée

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Milleis Banque Privée

a) Intégration de l'ESG dans les instances de Gouvernance :

En termes de gouvernance, les enjeux finance durable et RSE sont évoqués à plusieurs niveaux :

- ✓ En Conseil d'Administration où les évolutions réglementaires et leurs impacts sont discutés.
- ✓ En Comité des risques où sont évoqués les risques climatiques et leurs impacts potentiels sur la Banque.

En Comités RSE où les différents Ambassadeurs RSE se réunissent de façon bimensuelle pour piloter et suivre la feuille de route RSE.

La prise en compte des critères ESG est un sujet d'attention pour Milleis Banque Privée et notamment, pour

- ✓ Le **Comité stratégique d'investissement** qui fait la revue semestrielle des objectifs climat et biodiversité des différentes entités du groupe Milleis
- ✓ Le **comité ESG de Milleis Banque** qui regroupe trimestriellement à la fois le responsable des investissements et les gérants de la GSM et a pour objectif :
 - D'organiser une veille réglementaire sur les critères ESG.
 - De suivre les évolutions des principaux indicateurs ESG sur les titres vifs et OPC détenus en Gestion Déléguée / Pilotée et Conseil (cad les Indicateurs de risques ESG, indicateurs de prise en compte des critères ESG)
 - De définir les axes d'amélioration pour être en conformité avec la stratégie climat.
- ✓ **Le comité produit & solutions** qui permet de valider la mise en marché des produits et a la responsabilité de sa mise en œuvre au sein de l'entreprise en collaboration avec les différents membres du Comité Exécutif. **Les équipes de conformité** qui détiennent la responsabilité d'analyser tout changement réglementaire portant sur des risques de non-conformité, de les remonter aux instances de direction, et le cas échéant, de partager les bonnes pratiques à l'ensemble des métiers.



b) Formation et compétences des instances dirigeantes :

De façon générale, l'expérience dans le secteur de la banque et de la gestion financière, des membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration leur permet d'appréhender au mieux les enjeux liés aux exigences de la finance durable.

En 2024, tous les administrateurs du Groupe Milleis ont participé à une présentation de la réglementation CSRD et de ses impacts pour le groupe.

3.2 Politique de rémunération

a) Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Milleis Banque Privée est définie de façon à aligner la stratégie économique et les objectifs à long terme, tout en respectant le contexte réglementaire, les valeurs de l'entreprise et en permettant une gestion saine et maîtrisée des risques. Elle est établie de façon à éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels.

b) Revue de la politique de rémunération en 2024

La politique de rémunération et le règlement applicable au réseau font l'objet d'une revue annuelle avant validation en comité des nominations et des rémunérations et en Conseil d'administration.

Lors de la revue annuelle de la politique de rémunération effectuée au cours du 4^{ème} trimestre 2024 pour une application au 1er janvier 2025, Milleis a renforcé l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération, conformément à l'article 5 SFDR qui prévoit que les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité.

A cette fin, Milleis a précisé dans la politique de rémunération applicable en 2025, la prise en compte du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit Sustainable Finance Disclosure (« SFDR ») en date du 27 novembre 2019 qui crée de nouvelles obligations de transparence en matière de finance durable pour les acteurs de marché et les conseillers financiers.

Ainsi, la Politique de rémunération du Groupe prend désormais en compte les risques de durabilité associés aux activités d'investissement à travers :

- la conformité aux Politiques en matière de risques de durabilité et dans la définition des objectifs et l'évaluation annuelle des dirigeants mandataires sociaux
- la définition des objectifs des collaborateurs plus directement impactés par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, ...)



- la formation de l'ensemble des collaborateurs sur les critères ESG,

Plan d'amélioration 2025

Milleis va déployer une formation obligatoire à destination de l'ensemble des collaborateurs sur les critères ESG

3.3 Règlement interne du Conseil d'Administration

a) Règlement interne du Conseil d'administration en 2023

Conformément au plan d'amélioration 2024 arrêté dans le rapport 2023, le Conseil d'Administration de Milleis Banque a, lors de sa séance du 10 octobre 2024, modifié son règlement intérieur pour y intégrer la prise en compte des critères ESG. Désormais, le règlement intérieur prévoit que, dans le cadre sa mission, le Conseil d'Administration est compétent notamment pour : *« approuver et revoir régulièrement les orientations et politiques de l'entreprise, y compris en matière d'investissement durable et de RSE, en prenant en compte, notamment, l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives »*.

Il est précisé qu'une présentation du rapport article 29 LEC de la loi Energie et Climat ainsi que de la stratégie de Milleis Banque associée, sera faite annuellement en Conseil d'Administration.

b) Engagement égalité Homme/Femme

L'index égalité homme-femme est à 90/100 au sein de Milleis.

En complément, Milleis veille au travers de ses instances et de sa gouvernance à favoriser la mixité au sein de ses différentes instances :

- ✓ Le conseil d'administration comporte 3 membres indépendants sur 5, et est composée de 2 femmes dont la présidente, et les femmes sont représentées au sein du Comex et du Codir.
- ✓ Le Comité des Nominations et Rémunération de la banque a inclus la promotion du projet RSE dans les objectifs des dirigeants effectifs afin d'accompagner la stratégie de l'entreprise en ce domaine.

En outre, Milleis dispose d'une politique relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'organe de surveillance et procède au travers de son CNR à une revue annuelle.



4. Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion et des émetteurs

4.1 Stratégie d'engagement de Milleis Banque Privée auprès des sociétés de gestion

Milleis Banque Privée ne dispose pas de stratégie d'engagement concernant les investissements directs sur les marchés actions

La gestion sous mandat inclut dans sa gestion sous mandats des OPC. Les sociétés de gestion de portefeuille, dans le cadre de leur politique d'engagement actionnarial, exercent les droits attachés aux actions détenues par les OPCVM.

Les **10 principales sociétés de gestion** en termes d'encours en gestion sous mandat sont les suivantes :

Société de gestion	Encours (€)
Cholet Dupont AM	97 596 174,12
BlackRock + iShares	77 140 753,12
Goldman Sachs	40 586 822,03
JPMorgan	37 872 109,52
Crédit Mutuel Alliance Fédérale	33 554 908,31
Robeco	28 166 557,78
BlueBay	25 863 194,58
Lazard	19 421 619,26
DWS	19 215 912,38
Corum Butler	18 289 200,26

Ces sociétés de gestion votent « pour » ou « contre » les résolutions d'assemblée générale ayant un impact positif ou négatif sur la stratégie RSE et d'investissement durable des entreprises.

A la sélection de chaque nouveau OPC, les politiques de vote de ces sociétés de gestion sont analysées. Mille fait notamment une analyse des point suivants :

- ✓ **Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille** : La stratégie ESG est définie de façon explicite et le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie est mesurée. La gestion de l'OPC s'inscrit dans une perspective de long terme.
- ✓ **Politique d'investissement ESG clairement définie** : Les objectifs généraux, financiers et spécifiques ESG sont clairement décrits dans la politique



d'investissement, ainsi que dans les documents commerciaux destinés aux investisseurs

- ✓ **Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG** : La politique générale de vote et les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs ESG de l'OPC.
- ✓ **Suivi des émetteurs** : L'OPC doit assurer un suivi des émetteurs afin de pouvoir mesurer l'impact ESG de sa gestion.
- ✓ **Transparence de l'OPC** : Une communication formalisée avec les distributeurs et investisseurs est mise en place, permettant de veiller à leur bonne compréhension de la stratégie et des objectifs de l'OPC. Le respect des règles de gestion ISR fait l'objet d'un contrôle interne et celles-ci sont clairement décrites aux investisseurs.

4.2 Politique de vote des sociétés de gestion

Milleis Banque Privée ne participe pas aux votes des assemblées générales car le vote est directement exercé par le client.

Les politiques ESG des sociétés de gestion sélectionnées sont disponibles sur leur site internet :

- ✓ Cholet Dupont AM : [Microsoft Word - 2024_rapport_sur_les_conditions_de_vote_CDAM](#)
- ✓ BlackRock : [Engagement actionnarial | Blackrock](#)
- ✓ Goldman Sachs : [Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité | Responsible Investing | Goldman Sachs Asset Management \(gsam.com\)](#)
- ✓ JPMorgan : [corporate-engagement-proxy-voting-fr.pdf \(jpmorgan.com\)](#)
- ✓ Crédit Mutuel Alliance Fédérale : [Politique de vote - Article | Crédit Mutuel Asset Management - Professionnels \(creditmutuel-am.eu\)](#)
- ✓ Robeco : [Rapport de vote | Robeco France](#)
- ✓ BlueBay : [Aperçu de la période de vote par procuration 2023 | RBC Gestion mondiale d'actifs - Institutionnel \(rbcgam.com\)](#)
- ✓ Lazard : [Notre approche - Lazard Frères Gestion - France \(FR\) \(lazardfreresgestion.fr\)](#)
- ✓ DWS : [Index](#)
- ✓ Lazard : [Notre approche - Lazard Frères Gestion - France \(FR\) \(lazardfreresgestion.fr\)](#)
- ✓ Corum Butler : [Informations réglementaires - Corum Butler](#)



5. Taxonomie Européenne et Combustibles Fossiles

5.1 Taxonomie

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Milleis Banque Privée doit publier la part des expositions de ses encours à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie grâce aux données recueillies à l'aide du fournisseur de données extra-financières Morningstar Sustainalytics

a) Eligibilité à la taxonomie

- ✓ **Taux d'éligibilité à la taxonomie de titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2024.**

Montants des encours	% des encours éligibles à la Taxonomie	Taux de couverture
683 333 656 €	sur les revenus : 19,12%	51,05%
	sur les CapEx : 14,25%	36,49%
	Sur les Opex : 21,83%	44,86%

b) Alignement à la taxonomie

- ✓ **Taux d'alignement à la taxonomie des titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Milleis Banque Privée au 31 décembre 2024**

Montants des encours	% des encours alignés à la Taxonomie	Taux de couverture
683 333 656 €	Sur les revenus : 5,27%	44,86%
	Sur les CapEx : 4,05%	34,68%
	Sur les Opex : 6,19%	42,63%

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes et agrégées par Quantilia.



5.2 Combustibles Fossiles

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Milleis Banque Privée doit publier la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR.

✓ **Part des investissements de la gestion sous mandat exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au 31 décembre 2024**

Montant des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Taux de couverture
43 316 593,94 €	6,72%	72,94%

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises, elles-mêmes comparées aux données du 31 décembre 2023 : 8,61% pour au taux de couverture de 58,52%.



6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et stratégie nationale bas-carbone « SNBC »

6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030

Conscient des enjeux liés au changement climatique, Milleis Banque Privée s'est fixée des objectifs à horizon 2030 pour l'ensemble de ses actifs détenus en gestion sous mandat qui représente **683 333 656 €** d'encours au 31/12/2024.

		Année de référence 2023	Année 2024	Objectif 2030
COMBUSTIBLES FOSSILES	CHARBON THERMIQUE	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >5% du CA
	PETROLE ET GAZ NON CONVENTIONNEL	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
STRATEGIE CLIMAT	EXPLORATION PETROLIERE ET GAZIERE DANS L'ARCTIQUE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	SABLE BITUMINEUX	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	GAZ DE SCHISTE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	TEMPERATURE	3,06°C	2,20°C	Entre 2,0° et 2,5°C

ITR⁸ Gestion sous mandat Milleis Banque Privée

	31/12/2023	31/12/2024
Température	3,06 °C	2,20 °C
Taux de couverture	62,81%	74,31%
Encours	653 Mds €	683 Mds €

⁸ Implied Temperature Rise ([ImpliedTemperatureRise-cfs-en.pdf](#))



Milleis calcule et suit l'intensité carbone de l'ensemble de ses portefeuilles de gestion sous mandat en poursuivant l'objectif des Accords de Paris et l'atteinte du net zéro en 2050. Les Scopes 1, 2 et 3 sont pris en compte dans le scope. L'année de référence des objectifs est 2023 avec un premier objectif à horizon 2030 avec une revue annuelle de ces objectifs.

6.2 Méthodologie interne utilisée

a) Cadre de référence

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- ✓ **L'atténuation** : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- ✓ **L'adaptation** : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique ;
- ✓ **La finance** : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de dollars annuels de financements climat Nord-Sud d'ici 2020.

b) Méthodologie des équipes de gestion sous mandat

La mise en place de politique d'exclusion centrée sur le climat avec des plans de sortie sur certains secteurs d'activités : les analyses et engagements de Milleis se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.

La prise en compte des principales incidences négatives sur la thématique « Emissions » : Milleis Banque Privée prend en compte les PAI (Principal Adverse Impact) Emissions sur la totalité de ses mandats. Les PAI Emissions suivis sont :

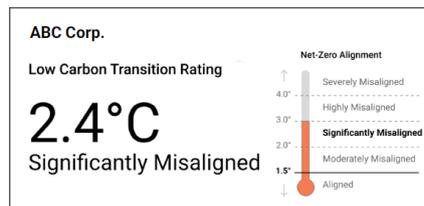
- **PAI 1** : émissions de gaz à effet de serre (GES) : émissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO₂)
- **PAI 2** : empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) : au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur de investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investis.
- **PAI 3** : intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies
- **PAI 4** : exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles
- **PAI 5** : part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable



- **PAI 6** : intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Le calcul et suivi de l'intensité carbone des portefeuilles : Cette donnée est disponible via l'indicateur de fournisseur de données Sustainalytics « Low Carbon Transition Ratings ». ⁹ Les notations de cet indicateur mesurent le sous/dépassement des émissions projetées (prospectives) de chaque émetteur par rapport à un objectif net zéro – Désigné comme leur alignement sur une trajectoire Net Zéro.

L'alignement est communiqué par l'augmentation implicite de la température si l'économie mondiale a suivi la même trajectoire.



Les équipes de gestion Milleis Banque évalue indépendamment chaque segment de la chaîne de valeur des émetteurs :

- ✓ Recherche vigoureuse sur les émissions divulguées
- ✓ Modélisation d'estimation des émissions pour les non-déclarants
- ✓ Suivi de plus de 85 indicateurs de gestion permettant une évaluation détaillée par sous-industrie

En plus du score d'alignement aux Accords de Paris, les équipes de gestion Milleis Banque Privée suivent 2 indicateurs :

- ✓ « Low Carbon Transition Rating Management Score » : indicateur qui donne une note sur l'investissement de l'entreprise et l'indice de confiance que nous pouvons avoir dans son plan de préparation à la transition
- ✓ « Low Carbon Transition Rating Percentile » : indicateur qui note les efforts de l'entreprise pour s'aligner aux Accords de Paris dans son secteur

Ces 2 indicateurs donnent aux équipes de gestion des informations précises afin de suivre les entreprises dans leur feuille de route et éviter d'exclure des entreprises qui, même si à ce jour ne sont pas alignées aux Accords de Paris, font les efforts nécessaires pour y parvenir.

⁹ [Sustainalytics - Low Carbon Transition Rating - Methodology Abstract.pdf](#)



7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.1 Objectif de Milleis en matière de biodiversité

Les scientifiques alertent au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services écosystémiques.

En termes de préservation de la biodiversité, Milleis Banque Privée est conscient de l'impact des banques sur les sujets liés à la biodiversité et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Conformément aux exigences réglementaires, la banque s'est fixé les objectifs suivants :

		Année de référence 2023	Année 2024	Objectif 2030
STRATEGIE BIODIVERSITE	HUILE DE PALME	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PESTICIDE	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA
	PLANTES ET SEMENCES GENETIQUEMENT MODIFIEES	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l'implication est >3% du CA

Milleis a fait le choix de se fixer un objectif de type exclusion sectorielle. Ces objectifs sont fixés exclusivement sur la gestion sous mandat (mandat classique et mandat responsable). L'année de référence des objectifs est 2023 avec un premier objectif à horizon 2030 avec une revue annuelle.



7.2 Méthodologie interne

a) Cadre de référence

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention de la biodiversité écologique de 1992 dont les trois principaux objectifs sont :

- ✓ La conservation de la biodiversité ;
- ✓ L'utilisation durable de ses composants ;
- ✓ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

b) Méthodologie et indicateurs de biodiversité

Notre fournisseur de données extra-financières, Sustainalytics, nous alerte sur les sociétés qui causent le plus de dommages à la biodiversité.

Dans des cas extrêmes, ces constats pourraient aboutir à des comités décisionnels dont l'objet serait de nous désinvestir de sociétés trop dommageables à la biodiversité.

Afin de limiter son impact négatif sur la biodiversité via ses investissements, Milleis Banque Privée a mis en place une méthodologie interne basée sur les axes suivants :

- ✓ **La mise en place de politiques d'exclusion centrées sur la biodiversité** : Les analyses et engagements de Milleis se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.
- ✓ **La prise en compte des principales incidences négatives « Biodiversité » sur l'ensemble des sous-jacents** : Milleis Banque Privée prend en compte le PAI Biodiversité sur la totalité de ses mandats.
 - PAIs Biodiversité suivi : **PAI 7** : Impact sur la Biodiversité : Part des investissements dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

c) Analyse des pressions sur la biodiversité

Au cours de l'année 2024, Milleis a engagé un travail d'identification de son exposition aux secteurs ayant un impact négatif sur la biodiversité, en s'appuyant sur l'étude menée par la fondation « The Finance for Biodiversity » et l'agrégateur de données Quantilia. Cet exercice a permis de réduire notre exposition à certains secteurs à impact négatif, tels que les services aux collectivités et les compagnies pétrolières.

Dans la continuité de cette démarche, Milleis s'est rapproché de son fournisseur de données extra-financières, Sustainalytics, afin de déterminer l'indicateur le plus pertinent pour suivre et piloter au mieux les enjeux liés à la biodiversité.



8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

8.1 Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques extra-financiers

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour Milleis.

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gestion des risques et du contrôle interne mis en place. Ce cadre de gestion des risques a pour objectif :

- ✓ De garantir en continu la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adaptées si nécessaire ;
- ✓ De prévenir la survenance d'évènements de risques ;
- ✓ De s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes ;
- ✓ De garantir, notamment, la fiabilité des informations financières et prudentielles.

Milleis cherche à maîtriser l'impact des risques en matière de durabilité dans le cadre de ses décisions d'investissement, ainsi que dans le cadre de ses activités de conseil en investissement.

- ✓ **Les risques en matière de durabilité** sont définis comme « *tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement* ».
- ✓ **Les incidences en matière de durabilité** représentent l'impact que peuvent avoir les investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

La prise en compte des risques en matière de durabilité fait pleinement partie des processus de sélection des produits financiers conseillés à la clientèle, ainsi que des processus d'investissement de Milleis Banque Privée.

Elle est encadrée par notre [Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité](#)¹⁰ (Article 3 SFDR) et par notre [Politique de prise en compte des incidences négatives](#)¹¹ (Article 4 SFDR) disponibles sur notre site internet.

¹⁰ <https://www.milleis.fr/files/media/20220209-Politique-integration-des-risques-de-durabilite.pdf>

¹¹ <https://www.milleis.fr/files/media/20230615-Politique-prise-en-compte-des-incidences-negatives.pdf>



8.2 Mise à jour de la cartographie des risques

Chaque année, dans le cadre de son processus de revue des risques, le Groupe identifie les risques majeurs extra-financiers à travers :

- La cartographie des risques opérationnels
- La cartographie globale des risques

En 2024, Milleis a mené sa première analyse de double matérialité. Cette dernière consiste à évaluer :

- La matérialité d'impact (vision « inside-out ») qui va s'intéresser à l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société.
- La matérialité financière (vision « outside-in ») qui étudie l'impact des enjeux sociétaux et environnementaux sur la performance économique de l'entreprise.

Un enjeu est dit matériel s'il a un fort impact sur les sujets sociaux et environnementaux, ou sur la performance économique de l'entreprise ou sur les deux. Dans ce cadre, 7 entretiens ont été menés en interne au sein du Groupe et un questionnaire a été diffusé à quelques parties prenantes internes et externes.

Ces impacts et risques ont été identifiés en cohérence avec les normes thématiques ESRS (European Sustainability Reporting Standards) de la CSRD. En parallèle, Milleis a réalisé une analyse sectorielle par classe d'actifs grâce à l'utilisation de deux outils majeurs : Susyanalytics (fournisseurs de données extra-financières) et Quantilia (outil de transparençation des fonds). Cette analyse sectorielle a permis d'identifier les secteurs d'activité sur lesquels les investissements client sont les plus importants en termes d'encours. Il s'agit des secteurs d'activité suivants :

- Immobilier
- Banque
- Textiles et Luxe
- Software et services

Ces données ont été ensuite comparées aux ESRS. Sur la base de données et de publications scientifiques, il a été possible de rapprocher les secteurs d'activité ayant un impact significatif sur les ESRS et d'identifier ainsi les ESRS sur lesquels se focaliser.

Une fois les IRO potentiellement matériels identifiés, Milleis a procédé à leur cotation :

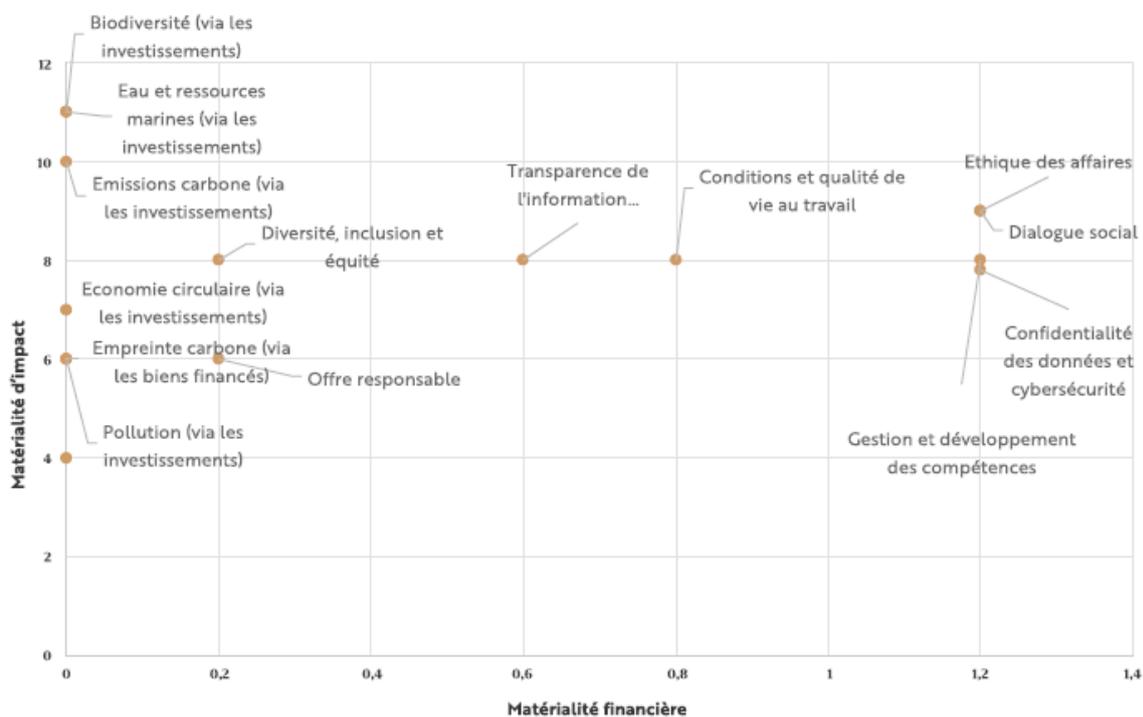
- Concernant la matérialité financière : pour chaque risque/opportunité, une cotation a été réalisée selon 3 axes :
 - o Impact financier sur l'entreprise (sur une échelle de 0 à 4)
 - o Impact réputationnel (pas d'impact à impact irréversible)
 - o Probabilité d'occurrence (sur une échelle de 0 à 5)



Le seuil de matérialité financière a été fixé à 0,3% du PNB, soit environ 300k€. Ce seuil a été défini, en cohérence avec le niveau « élevé » de la cartographie des risques opérationnels.

- Concernant la matérialité de l'impact : pour chaque risque/opportunité, une cotation a été réalisée selon les axes suivants :
 - o Catégorisation de l'impact : type d'impact, impact actuel/potentiel
 - o Sévérité de l'impact : gravité de l'impact, échelle de l'impact et réversibilité de l'impact

Matrice de double matérialité :



L'évaluation des risques ESG est intégrée au dispositif de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels. Les risques sont revus à minima une fois par an avec les opérationnels. Les plans d'actions permettant d'améliorer le dispositif de maîtrise des risques sont définis avec les responsables opérationnels.

Le résultat de cette revue est ensuite présenté au comité des risques du Conseil d'Administration.



9. Informations issues de dispositions de l'article 4 du Règlement SFDR

Le Règlement SFDR exige que les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité, les objectifs d'investissement durables, ainsi que la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, soient rendus publiques pour les clients.

L'objectif de la présente partie est de présenter la manière dont Milleis Banque Privée prend en compte les principales incidences négatives (dits également « PAI » pour « *Principal Adverse Impacts* ») dans ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Il s'agit ainsi d'évaluer les conséquences négatives que peuvent avoir les décisions d'investissement de Milleis Banque Privée sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

Les informations fournies sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux de mise en conformité menés par Milleis Banque Privée et de la disponibilité des données.

9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

- **Gouvernance interne et responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques dans le cadre des stratégies et procédures organisationnelles**

La gouvernance est construite autour du Comité Produits et Solutions de Milleis Banque Privée qui est responsable de la politique permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des actifs intégrés dans la gestion sous mandat de Milleis Banque.

- **Recensement et recueil des indicateurs pertinents / Identification et évaluation des principales incidences négatives**

Milleis Banque Privée recense et pilote l'ensemble des indicateurs obligatoires du Règlement SFDR depuis le 1^{er} juillet 2023, soit 6 mois après la date de disponibilité prévisionnelle de la donnée au niveau des sous-jacents. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, les données ont été progressivement publiées par les sociétés de gestion/émetteurs mais leur nombre demeure encore trop faible. Milleis Banque Privée a donc décidé d'une prise en compte partielle des impacts négatifs pour l'année 2023 en fonction du taux de couverture des données. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des impacts négatifs dans la politique de gestion n'est effectif que depuis le 1^{er} janvier 2024.



Par conviction et conformité réglementaire, Milleis Banque Privée, au regard de la couverture des données disponibles, a sélectionné des PAIs / indicateurs additionnels afin de compléter sa démarche d'investissement responsable. A date, les indicateurs additionnels retenus sont :

- **PAI liés aux questions climatiques :**
 - o **indicateur** → Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
- **PAI liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption :**
 - o **indicateur** → Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail.

La démarche d'investissement responsable implique l'identification et la maîtrise des impacts négatifs. La manière dont les impacts négatifs sont pris en compte dans les décisions d'investissement varie en fonction du type de gestion :

- **La gestion directe en titres vifs** : recueil des indicateurs quantitatifs par l'intermédiaire du fournisseur de données extra-financière Sustainalytics
- **La gestion indirecte via des OPC externe** : recueil direct des indicateurs quantitatifs au niveau des sociétés de gestion de ces OPC ;

Suivant le principe de double matérialité, Milleis Banque Privée utilise à la fois les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour gérer les principales incidences négatives de ses investissements. Tout d'abord, les investissements potentiels sont comparés à plusieurs listes d'exclusion. Les exclusions sectorielles consistent à éliminer certaines industries identifiées comme ayant des impacts négatifs graves sur l'environnement et la société. Ces exclusions sectorielles, mises à jour en 2023, sont considérées comme la priorité la plus élevée pour Milleis Banque Privée pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance :

- Exclusions totales de toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnel et aux armes sous munitions
- Exclusion d'activités par seuil de CA
 - o Tabac si CA > à 10%
 - o Production de fourrure animale si CA > à 10%
 - o Divertissement pour adulte si CA > à 10%

Si l'investissement n'est pas exclu, Milleis Banque Privée évalue de nombreux indicateurs extra financiers (Le Morningstar Sustainability Rating, le pourcentage d'investissement durable des fonds, le score de risque ESG, ...). Cette évaluation effectuée à partir des données extra-financières de Sustainalytics examine l'exposition de l'entreprise au risque de durabilité et la manière dont elle gère ce risque. Elle prend également en compte l'exposition de ses investissements aux controverses sévères afin de quantifier la possibilité d'impacts négatifs significatifs sur les facteurs ESG.



Plus globalement, cette méthodologie permettra à Milleis Banque Privée de hiérarchiser les PAIs pertinents pour chaque secteur d'activité et chaque classe d'actifs.

Toutefois, la modélisation ESG demeure complexe et source d'incertitudes. Milleis Banque Privée s'appuiera par conséquent sur des informations et données historiques collectées auprès de fournisseurs de données extra-financières qui peuvent requérir une meilleure fiabilisation. Milleis Banque Privée cherche donc à appliquer un processus de sélection rigoureux et à s'assurer d'un niveau de surveillance approprié.

- **Modalités de prise en compte des PAIs**

Milleis Banque Privée dans le cadre de sa revue stratégique de prise en compte des risques et facteurs ESG s'est engagé, en 2023, sur des seuils minimums d'actifs prenant en compte les PAIs. Ainsi les pourcentages de prise en compte des PAIs seront au minimum les suivants :

- Mandat OPC Responsable : 50%
- Mandat OPC Classique : 20%
- Mandat Mixte : 10%

Ces engagements étaient effectifs en 2023 pour le mandat responsable et le sont depuis 2024 pour les mandats OPC Classique et mandats Mixtes.

Milleis Banque Privée utilisera les données de son fournisseur de données pour la notation des titres vifs.

Dans le cadre de la sélection des OPC externes, un PAI sera considéré comme « pris en compte » lorsque l'information sera envoyée via le fichier EET ou tout autre moyen et que le PAI sera désigné comme « pris en compte » dans la politique de gestion du producteur.

A la suite de la mise à jour de ses politiques en 2023, Milleis Banque Privée demande aux sociétés de gestion des OPC que, dans la mesure du possible, la prise en compte des incidences négatives au niveau des OPC corresponde aux différents engagements du Groupe Milleis.

Plus généralement, Milleis Banque Privée pousse ses producteurs partenaires à s'aligner sur les bonnes pratiques de prise en compte des PAIs avec un maximum de transparence et d'indicateurs.

Milleis Banque Privée exige également de ses sociétés de gestion partenaires le respect de leurs obligations conformément à l'article 4 du règlement SFDR (publication et la mise à jour annuelle des politiques de prise en compte des PAIs, publication et la mise à jour annuelle de rapport qualitatif et quantitatif sur les PAIs, le résultat des indicateurs PAIs par les entités avec des plans d'amélioration).



9.2 Modalités de prise en comptes des PAIs dans la politique de gestion et due diligences

Milleis Banque Privée s'assure de la bonne maîtrise des impacts négatifs en procédant à une analyse des indicateurs des PAIs sur une période de temps représentative en les mesurant et en évaluant la performance "relative" de chaque PAI par rapport à la période de référence précédente, leur compatibilité avec sa stratégie de durabilité, ainsi que leur trajectoire pluriannuelle.

Dans le cas où les principales incidences négatives ne seraient pas maîtrisées au cours de plusieurs périodes couvertes par le rapport, les actions suivantes pourraient être envisagées :

- Élaboration d'une stratégie d'engagement envers les sous-jacents les moins performants et/ou dont la trajectoire d'amélioration est jugée insatisfaisante.
- En cas de performance considérée comme insuffisante ou d'absence de trajectoire d'amélioration, une décision de désinvestissement total ou partiel pourra être prise.

Aucune anomalie n'a été détectée au cours de la période de référence, aucune action n'a été requise.

9.3 Éléments méthodologique et marge d'erreur

Les données relatives aux PAIs sont collectées par Milleis Banque Privée à partir du fournisseur de données extra-financière Sustainalytics que ce soit pour les titres vifs ou les OPC. Pour les OPC, cela nécessite au préalable d'effectuer la transparence de chaque OPC et pour cela Milleis Banque Privée a eu recours à un agrégateur de données. La précision de ces données et la marge d'erreur associée ne sont pas connues.

9.4 Politique de sélection des partenaires producteurs (sociétés de gestion) et politique d'engagement

Au-delà des règles de sélection (précisées dans les rapports précontractuels des mandats conformément à l'article 8 du Règlement SFDR), les partenaires producteurs sont sélectionnés et évalués via un process de « due diligence » complet.

Pour la partie OPC, au moment de la sélection du fonds, une due diligence est réalisée et actualisée tous les deux ans. Ce processus est un devoir de précaution et permet à Milleis Banque Privée de s'assurer que son partenaire est robuste. Pour certains cas exceptionnels, comme le cas d'une fusion/absorption ou d'une OST, une due diligence exceptionnelle pourra être réalisée.

Dans le cadre de cette due diligence, les éléments suivants sont notamment étudiés :



- Analyse des entreprises sur des critères ESG ;
- Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille ;
- Politique d'investissement ESG clairement définie ;
- Politique d'engagement (dialogue et vote) ESG ;
- Suivi et mesure de l'impact de la gestion ESG sur les émetteurs ;
- Transparence du fonds.

A noter, Milleis Banque Privée ne vote pas dans le cadre de son activité de gestion sous mandat. Pour les titres vifs, les droits de vote sont exercés par les clients. Pour les OPC, la société de gestion est responsable du vote.

Milleis Banque Privée surveillera la performance de ses partenaires en matière de PAIs en examinant leurs rapports qualitatifs et quantitatifs annuels. Les PAIs Emissions seront considérés comme prioritaires conformément à l'approche Milleis ESG.

9.5 Tableau de prise en compte des Principales Incidences Négatives (ou PAIs) par Milleis Banque Privée - (rapport quantitatif)

Au regard de la faible disponibilité des données en 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 a été partielle, couvrant uniquement le second semestre. Le premier cycle complet de prise en compte effective et complète des incidences négatives dans la politique de gestion du Groupe Milleis est en 2024.

Exercice de référence : Janvier 2024 – Décembre 2024

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités de Prise en Compte	Résultats chiffrés (Années 2023)	Résultats chiffrés (Années 2024)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Climat et Environnement				
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO ₂)	269212,2584 (Tco ₂ eq)	296312,7025 (Tco ₂ eq)	Approche générale : Milleis Banque privée s'engage à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050. Dans le cadre de notre méthodologie, l'ITR (l'augmentation implicite de la température sera utilisée en complément.
	Emissions de GES Scope 1 (en tonnes d'équivalent CO ₂)	N/A	22683,70712 (Tco ₂ eq/EURm)	
	Emissions de GES Scope 2 (en tonnes d'équivalent CO ₂)	N/A	7172,285654 (Tco ₂ eq/EURm)	



	<i>Emissions de GES Scope 3 (en tonnes d'équivalent CO2)</i>	N/A	266928,9451 (Tco2eq/EURm)	Exclusions : La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat de Milleis Banque Privée.
2. Empreinte Carbone	<i>Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. L'empreinte CO2 inclut ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>	844,673549 (Tco2eq/EURm)	663,9415 (Tco2eq/EURm)	
3. Intensité CO2 des entreprises investies	<i>Intensité CO2: Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)</i>	1186,761342 (Tco2eq/EURm)	1076,3971 (Tco2eq/EURm)	
4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	<i>Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage</i>	8,61%	6,72%	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	<i>Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables</i>	64,16% 23,93%	61,08% 19,68%	
6. Intensité de la consommation d'énergie	<i>Intensité de la consommation d'énergie, tous secteurs confondus (en GWh/EURm)</i>	7,00 (GWh/EURm)	6,74 (GWh/EURm)	
	<i>Secteur du commerce et de la réparation de véhicules</i>	N/A	0,06 (GWh/EURm)	
	<i>Secteur de l'eau et de la gestion des déchets</i>	N/A	0,63 (GWh/EURm)	
	<i>Secteur du transport et stockage</i>	N/A	0,67 (GWh/EURm)	
	<i>Secteur de l'immobilier</i>	N/A	0,42 (GWh/EURm)	



	Secteur de l'exploitation des mines et carrières	N/A	0,88 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'industrie manufacturière	N/A	0,41 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'approvisionnement en électricité et en gaz	N/A	2,41 (GWh/EURm)	
	Secteur de la construction	N/A	0,09 (GWh/EURm)	
	Secteur de l'agriculture et de la sylviculture	N/A	1,53 (GWh/EURm)	
7. Impact sur la Biodiversité	Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.	7,41%	5,16%	<p>Approche générale: Milleis Banque Privée est conscient de l'impact des banques et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.</p> <p>Exclusions: La politique d'exclusion de Milleis Banque Privée couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité de Milleis Banque Privée.</p>
8. Rejet dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	0,000038	0,03016	<p>Approche générale: A ce jour, Milleis Banque Privée n'a pas défini de politique spécifique concernant les rejets dans l'eau et les déchets dangereux.</p>
9. Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)	1,38	3,8457	<p>Engagement: Milleis Banque privée s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.</p>
Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme				
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les	0,12%	0,44%	<p>Approche générale: Milleis Banque prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux</p>



entreprises multinationales	entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.			entreprises et aux droits de l'homme.
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"	Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées	24,50%	28,41%	Engagement : Milleis Banque privée s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur le thème social (Sustainalytics).
12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen	18,50%	22,47%	
13. Diversité au sein des Conseils	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration	41,12%	40,26%	
14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées	0	0	Approche générale et Exclusion : Nous excluons toutes entreprises ayant des activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes sous-munitions
Actifs souverains et supranationaux				
15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)	0,223 (Tco2eq/EURm)	0,2946 (Tco2eq/EURm)	Approche générale : Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur de données Sustainalytics étant trop faible à date, Milleis Banque privée n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette approche à fréquence régulière.
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	Nombre de pays connaissant des violations de normes sociales	1,16%	Nombre absolu : 3 En pourcentage du nombre total de pays bénéficiaires	



	<p>au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies (Nombre absolu et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)</p>		<p>d'investissement : 0,0066%</p>	<p>Pour ce PAI, le résultat obtenu en nombre est obtenu grâce à l'indice WJP Rule of law qui donne une note entre 0 et 1 aux pays en fonction de plusieurs critères sociaux. Nous n'avons pris que les pays dont le score était inférieur à la moyenne de l'OCDE (0,59).</p>
Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)				
<p>17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone</p>	<p>Pourcentage de sociétés Impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2</p>	<p>23,95%</p>	<p>19,42%</p>	<p>Approche générale : Milleis Banque privée étudie avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone.</p>
<p>18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail</p>	<p>Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail</p>	<p>10,31%</p>	<p>10,56%</p>	<p>Approche générale : Milleis Banque privée étudie avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises. Engagement : Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas mis en place de politiques de prévention des accidents du travail.</p>



9.6 Comparaison historique avec les périodes précédentes

Il s'agit de la première comparaison de la performance de Milleis Banque Privée sur les PAIs. Les chiffres des deux années pour comparaison sont reportés dans le tableau ci-dessus.

Ces comparaisons montrent des changements plus significatifs sur 5 PAI qui bénéficient d'un taux de couverture supérieur à 65%.

- **PAI n°2 : Empreinte Carbone :** ce PAI permet de connaître la quantité de Gaz à Effet de Serre créée par million d'euros investi pour une entreprise. Entre 2023 et 2024, Milleis Banque privée est passée d'une empreinte carbone de 844,673549 (Tco2eq/EURm) en 2023 à 663,9415274 (Tco2eq/EURm) grâce à notre politique d'exclusion et à la sortie de titres vifs de notre univers comme Royal Dutch.
- **PAI n°4 : Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles :** Entre 2023 et 2024, la part des investissements de la gestion sous mandat de Milleis Banque Privée dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage est passée de 8,61% à 6,72% grâce notamment à une exposition plus faible dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et du gaz conventionnel et non conventionnel.
- **PAI n°7 : Impact sur la Biodiversité :** Entre 2023 et 2024, la part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ayant un impact négatif sur ces zones est passée de 7,41% à 5,16% grâce à notre politique d'exclusion et notre exposition plus faible dans des entreprises du secteur du pétrole ou des services aux collectivités locales.
- **PAI N°9 : Déchets dangereux :** Entre 2023 et 2024, les tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée a augmenté de 1,38 à 3,85. Les actions des mines d'or ou exposées aux métaux industriels présentent d'un certains OPC rejettent des déchets dangereux. Ces actions ont particulièrement progressé en 2024 avec la hausse du prix de l'once d'or.
- **PAI n°13 : Diversité au sein des Conseils :** Entre 2023 et 2024, le Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration est resté relativement stable est supérieur à 40%.